

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2020-121/PR/MJDH portant Agrément à la Profession d'Huissier de Justice.

n° 2020-121/PR/MJDH

Ministère
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES PENI-
TENTIAIRES, CHARGE DES DROITS DE L'HOMME

Date de publication
13 octobre 2020

Numéro JO
n° 19 du 15/10/2020

Date du numéro
15 octobre 2020

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°36/AN/09/6ème L portant organisation de la profession d'huissier de justice

VU Le Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2019-116/PRE du 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°96-0088/PR/MJ portant création de quatre charges d'Huissier de Justice

VU La Candidature de Mademoiselle NAGWA NAGUIB ALI TAHER

SUR Proposition du Ministre de la Justice

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 septembre 2020.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Mademoiselle NAGWA NAGUIB ALI TAHER, est agréé à exercer la profession d'huissier de justice sous réserve des conditions prévues par l'article 5 de la loi relative à la profession d'huissier en ce qu'elle concerne l'assurance civile professionnelle.

Article 2

Le présent Arrêté sera publié selon la procédure d'urgence, également au Journal Officiel de la République.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH